

Sécurité - Santé - Hygiène - Environnement

F1 - Appliquer les dispositions relatives à la protection individuelle et à l'hygiène

Public cible	Parcours AFP (art.32), encadrement services exploitation
Prérequis	Connaissance des techniques de base du métier Avoir suivi les modules B1 parcours art.32
Durée	1 jour
Horaires	08h00-12h00 / 13h00-17h00
Objectifs	Dans le cadre de leur activité, connaître les règles à respecter en matière de sécurité et d'hygiène en milieu professionnel. Etre sensibilisé à la santé et la sécurité au travail dans le domaine de la propreté.
Validation de la formation	Une attestation de suivi de module sera délivrée par l'Ecole Genevoise de la Propreté aux personnes ayant suivi la totalité de la formation.
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les moyens de protection individuels et collectifs ➤ La prévention des risques ➤ Les risques usuels ➤ Les signalisations et équipements de 1^{ère} urgence ➤ Le port de charge ➤ Les règles d'hygiène personnelle ➤ Le lavage des mains ➤ La tenue de travail ➤ Premiers secours ➤ Plan d'évacuation
Méthodes pédagogiques	Approche théorique, mise en situation professionnelle et retours d'expériences. Méthode pédagogique active et participative.

Inscription	<p>Demande d'inscription à adresser à l'Ecole Genevoise de la Propreté soit :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Par courrier à l'Ecole Genevoise de la Propreté, Rampe du Pont-Rouge, 4 1213 PETIT-LANCY▪ Par email : info@ecoledelaproprete.ch▪ Sur internet : https://ecoledelaproprete.ch <p>(12 participants maximum)</p>
--------------------	---